



CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Cartignies sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 24 juin 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 62

Commune	Prénom Nom	Présent / Représenté / Absent / Excusé	
AVESNELLES	Antoine BADIDI	P	
AVESNELLES	Marie-Christine MERCIER	R	Procuration à Christelle BLANDO
AVESNELLES	Pascal PETIT	P	
AVESNELLES	Christelle BLANDO	P	
AVESNELLES	Michel CHALDAUREILLE	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Sébastien SEGUIN	P	
AVESNES SUR HELPE	Laurence WATTEAU	P	
AVESNES SUR HELPE	Benoît BOUDJEMA	P	
AVESNES SUR HELPE	Aline BERTRAND	R	Procuration à Anne-Laure CATTELOT
AVESNES SUR HELPE	Christian CASTEL	P	
AVESNES SUR HELPE	Anne-Laure CATTELOT	P	
AVESNES SUR HELPE	Gérard GUERTZMANN	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Sylvie CABOOR	R	Procuration à Christian CASTEL
AVESNES SUR HELPE	Jacky ROUSSELLE	R	Procuration à Laurence WATTEAU
BAS-LIEU	Ghislain FRANCOIS	P	
BEAUREPAIRE SUR SAMBRE	Pierrick FORET	P	
BEAURIEUX	David HOUILLIEZ	R	Procuration à Vincent COURET
BERELLES	Orféo RIGONI	P	
BEUGNIES	Frédéric ERNESTI	P	
BOULOGNE SUR HELPE	Nadine MAJKA	P	
CARTIGNIES	Sabine CAUFAPE - SOUMIER	P	
CARTIGNIES	Xavier MOUVET	P	
CHOISIES	Bernard PAQUET	P	
CLAIRFAYTS	Guy ERPHELIN	P	
DAMOUSIES	Alain WITTEMBERG	P	
DIMECHAUX	Daniel ETEVE	P	
DIMONT	Vincent COURET	P	

DOMPIERRE SUR HELPE	Jean-Pierre LIBERT	R	Procuration à Hélène DARLY, conseillère suppléante
DOURLERS	Freddy THERY	P	
ECCLES	Didier LEMAIRE	R	Procuration à Orféo RIGONI
ETROEUNGT	Vincent JUSTICE	P	
ETROEUNGT	Bernadette GRANDIN	P	
FELLERIES	Pascal NOYON	P	

FELLERIES	Maryse BERNARD	R	Procuration à Pascal NOYON
FELLERIES	Maxime LOUGUET	A/E	
FLAUMONT- WAUDRECHIES	Jean-Marie VIN	A/E	
FLOURSIES	Alain DELTOUR	R	Procuration à Bruno MOYEN, conseiller suppléant
FLOYON	Evelyne GEBHARDT	A/E	
GRAND-FAYT	Thierry THIROUX	P	
HAUT-LIEU	Hervé CUISSET	R	Procuration à Thierry THIROUX
HESTRUD	André BERTEAUX	P	
LAROUILLIES	Wilfrid SALMON	P	
LEZ-FONTAINE	Philippe HANOT	P	
LIESSIES	Alain RICHARD	P	
MARBAIX	Damien DUCANCHEZ	P	
PETIT-FAYT	Claude ROYAUX	P	
PRISCHES	Jean-Claude FOVEZ	P	
PRISCHES	Chantal BLEHAUT	A/E	
RAINSARS	Colette WATREMEZ	P	
RAMOUSIES	Brice AMAND	P	
SAINS DU NORD	Christine BASQUIN	P	
SAINS DU NORD	Jean-Pierre DESSAINT	R	Procuration à Christine BASQUIN
SAINS DU NORD	Anne-Marie LENTIER	P	
SAINS DU NORD	Daniel DEUDON	P	
SAINS DU NORD	Sabine BUFI	R	Procuration à Daniel DEUDON
SAINS DU NORD	Natacha VAN ELSLANDE	A/E	
SAINT-AUBIN	Mauricette FREHAUT	R	Procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante
SAINT HILAIRE SUR HELPE	Nicolas DOSEN	P	
SARS-POTERIES	Sandra BROGNET	R	Procuration à Didier CARETTE
SARS-POTERIES	Didier CARETTE	P	
SARS-POTERIES	Florian LIENARD	P	
SEMERIES	Hervé LASPALAS	P	
SEMOUSIES	Jérôme BEUGNIES	P	
SOLRE LE CHATEAU	Patrick DEHEN	P	
SOLRE LE CHATEAU	Chloé TROUILLIEZ	R	Procuration à Patrick DEHEN
SOLRE LE CHATEAU	Christian BINOIT	P	
SOLRINNES	Rémi LE ROUZIC	P	
TAISNIERES EN THIERACHE	Claude CONNART	R	Procuration à Nicolas DOSEN
WATTIGNIES LA VICTOIRE	Vincent QUEVALLIER	R	Procuration à Alain DERUE, conseiller suppléant

**Objet de la délibération : Opération d'entretien du bocage :
reconduction du dispositif « Plantation et Renaturation » avec le
Conseil Départemental pour la saison 2022-2023.**

Numéro de la délibération : DC_2022_065

Pièces jointes : (Néant).

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 62

- = - = - = - = - = - = - = - = - = -

En appui de la protection des haies figurant au sein des documents d'urbanisme des communes et projetée au sein du PLUi, la 3CA a mis en place fin 2021, un dispositif d'accompagnement à l'entretien du bocage en mobilisant le dispositif départemental « Plantation et Renaturation ». Celui-ci concerne d'une part, l'entretien des haies bocagères ; d'autre part, la plantation de nouveaux linéaires de haie ou arbres, menée par les agriculteurs ou les communes.

Fort d'un premier exercice 2021 qui a permis d'accompagner 8 agriculteurs pour l'entretien d'un linéaire de 110 868 mètres de haie, il est proposé de reconduire ce dispositif pour l'année 2022, en dotant cette seconde opération de contractualisation d'un volet complémentaire portant sur les plantations. Ce dispositif se destine exclusivement aux agriculteurs pour l'entretien ; et aux agriculteurs et communes pour la plantation.

Concernant l'accompagnement à l'entretien, et conformément au schéma financier déployé lors de la première année, une subvention peut être sollicitée auprès du Département du Nord à hauteur de 50% du montant HT des travaux d'entretien, plafonné à 0.25 €/m linéaire. Une consultation des agriculteurs, lancée en mai, a permis d'identifier 20 agriculteurs volontaires, réunissant un linéaire estimatif de plus de 251 734 mètres de haies.

A cet effet, il est proposé de solliciter une subvention de 21 397,39 € représentant 50% du montant HT des travaux d'accompagnement, estimé à 42 794,78 € HT (0.17€/ml). Ces travaux devront être effectués, en respect d'un cahier des charges, entre septembre 2022 et mars 2023 par une entreprise désignée par la communauté de communes conformément aux règles de la commande publique.

Ce dispositif prévoit une participation financière de la Communauté de Communes, à parité avec le bénéficiaire portant sur le solde du coût, déduction faite de la subvention départementale, comme décrit dans le tableau suivant :

	Entretien
Dépenses TTC	51 353,74 €
Dépenses HT	42 794,78 €
Département du Nord (50% du HT)	21 397,39 €
3CA	14 978,18 €
Agriculteurs/Communes	14 978,17 €

Il est proposé d'autoriser le Vice-Président en charge du Bocage et de l'Agriculture à signer les conventions contractuelles avec les bénéficiaires.

La Commission Ressources Environnementales réunie le 16 juin 2022, et le Bureau Communautaire en date du 20 juin ont émis un avis favorable.

- - - - -

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la compétence communautaire de protection et de mise en valeur de l'environnement,

Vu le dispositif départemental « Renaturation et Plantation »,

Considérant le bocage comme élément identitaire du territoire,

Considérant les 20 agriculteurs volontaires, réunissant un linéaire de haies à entretenir de 254 483 mètres,

Il est proposé au Conseil de Communauté de :

- AUTORISER le président à solliciter la subvention auprès du Département du Nord au titre du dispositif Renaturation et Plantation pour l'année 2022-2023 pour un montant de 21 397,39 € correspondant à 50% du coût HT d'entretien,
- APPROUVER les règles de participation financière communautaire, à parité avec les agriculteurs sur le montant TTC, déduction faite de la subvention départementale,
- AUTORISER le vice-président délégué à l'agriculture et au bocage, à signer les conventions contractuelles avec les bénéficiaires,
- CONFIRMER que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2022, correspondant au montant total TTC des travaux, sous réserve de l'obtention de la subvention départementale.

- - - - -

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide de

- **AUTORISER** le président à solliciter la subvention auprès du Département du Nord au titre du dispositif Renaturation et Plantation pour l'année 2022-2023 pour un montant de 21 397,39 € correspondant à 50% du coût HT d'entretien,
- **APPROUVER** les règles de participation financière communautaire, à parité avec les agriculteurs sur le montant TTC, déduction faite de la subvention départementale,
- **AUTORISER** le vice-président délégué à l'agriculture et au bocage, à signer les conventions contractuelles avec les bénéficiaires,
- **CONFIRMER** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2022, correspondant au montant total TTC des travaux, sous réserve de l'obtention de la subvention départementale.

